



Ce sont les salariés en **mouvement** qui auront raison de **l'inertie** du gouvernement et du patronat !

S'il y a bien une chose que la crise sanitaire nous aura permis de constater, c'est qu'il est plus facile au gouvernement de trouver de l'argent pour les grands patrons sans contrôle de son utilisation, que pour les salariés et les demandeurs d'emplois pour créer des emplois, réduire le temps de travail et augmenter les salaires.

Pour les patrons : exonérations de cotisations sans contrepartie....

Pour les salariés : licenciements économiques, primes et pas pour tous....

Pourtant, la crise sanitaire a démontré, une fois de plus, le rôle essentiel d'amortisseur social de la Sécurité Sociale. Malgré des conditions de travail dégradées, le personnel de tous les organismes a assuré la continuité du service public d'accès aux droits sociaux.

Ce n'est pas faute de l'avoir reconnu :



« Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal ». Emmanuel Macron, 13 avril 2020

Mais comme toujours, il n'y a que des mots

Il est temps de passer des paroles aux actes !

L'employeur a profité de l'état d'urgence sanitaire, permettant de contourner les instances représentatives du personnel, pour déployer le travail à domicile imposé en mode dégradé. Les ministres Vèran et Darmanin, suivis servilement par nos directions nationales et locales, ont écrit de belles lettres élogieuses louant le fort engagement et le professionnalisme de TOUS les personnels de la Sécu...

Et finalement ... Aucune augmentation pérenne, une **prime Covid au montant inéquitable** versée à quelques-uns choisis arbitrairement par décisions unilatérales des employeurs. Maintenant, ils vont jusqu'à dire au personnel de la Sécu, qu'il doit s'estimer heureux d'avoir eu le salaire intégralement maintenu !

Les salariés de la Sécu ne font pas l'aumône. La valeur du point n'est pas indexée sur l'inflation. Pour un niveau 3 embauché en 2005, ce manque à gagner s'élevait à environ 33 000 € en 2019, soit presque une année de salaire.

Alors, nous répondons :

10 ans de gel de la valeur du point, ce n'est ni tolérable, ni juste !

Il y a urgence à revaloriser de manière conséquente les salaires !

Le projet de classification que l'employeur s'entête à imposer, en restant sourd aux propositions des organisations syndicales, ne répondra pas aux attentes du plus grand nombre ; notamment avec un système de paliers qui n'est qu'un simulacre de perspective de déroulement de carrière et un repositionnement dans la nouvelle classification sans points supplémentaires pour le personnel en place.

Le compte n'y est pas !

Il y a urgence à mettre en place une nouvelle classification qui reconnaisse les qualifications et propose un véritable déroulement de carrière !

Les effectifs diminuent dans nos organismes alors que la charge de travail augmente. De nombreux départs à la retraite ne sont pas remplacés. Malgré ça, les employeurs font le choix d'avoir davantage recours aux emplois précaires (CDD, intérimaires).

Il y a urgence à transformer tous Les contrats précaires en contrats à durée **indéterminée** !

Salaire, classification, emplois,

Engageons la bataille, levons-nous et gagnons sur nos revendications.

Pour tous :

- ✓ La valeur du point revalorisée à 10€.
- ✓ Une prime de rattrapage de 500€.
- ✓ Une classification qui met en place un réel déroulement de carrière.
- ✓ L'embauche en CDI de tous les salariés en contrat précaire.

La **CGT** appelle les salariés des organismes de la Sécurité sociale à être en grève (55 minutes, ½ journée ou journée) le **17 septembre 2020**, et à participer à la manifestation. Départ :Place de la République..... à 14...h00....